

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 125 (1999)  
**Heft:** 13/14

## Vereinsnachrichten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Assemblée des délégués du 18 juin 1999

La première AD 1999 était avant tout placée sous le signe des nouveaux statuts de la SIA. Grâce à un ordre du jour remarquablement maîtrisé, l'assemblée a pu procéder au vote final dans les délais prévus et les nouvelles dispositions statutaires ont été acceptées à une confortable majorité.

Les délégués ont tout d'abord entériné la révision de la norme SIA 180 «isolation thermique et protection contre l'humidité dans le bâtiment». Afin de ménager suffisamment de temps à l'examen des nouveaux statuts, les points statutaires usuels ont donc été rapidement expédiés. Après la pénible situation qui avait prévalu à l'exposé de la situation financière catastrophique de la SIA lors de l'AD du 14 juin 1997, on mentionnera toutefois la bonne tenue des comptes 1998 qui, s'ils ont été acceptés pratiquement sans commentaires, bouclent tout de même avec un bénéfice net de 1,1 million (alors que le budget prévoyait un excédent de 79 000 francs seulement). Au vu de ces résultats prometteurs, le délégué Matter (section bernoise) a exhorté le comité directeur à prévoir la constitution de réserves, avant tout pour financer des projets novateurs.

### Nouveaux statuts

Rappelons d'abord brièvement les événements qui ont conduit à la proposition de nouveaux statuts. Lorsque la Commission fédérale des cartels a imposé la modification de l'article 6 des (anciens) statuts et que le Modèle de prestations 95 a été présenté, des fractures et des contradictions en germe depuis un certain temps au sein de l'association sont apparues au grand jour. Après diverses péripéties, dont l'assemblée générale extraordinaire réunie le 14 novembre 1996 à Fribourg et le vote général qui a dû être répété, la Commission mandatée pour réfléchir à l'avenir de l'association et trouver une issue à la crise a élaboré un document «Vi-

sion» définissant la future organisation de la SIA, qui a été unanimement accepté lors de l'AD du 14 novembre 1997. Le groupe de travail «Nouvelle orientation de la SIA» (GTN) a alors pris le relais pour en traduire les principes dans les faits et proposer une révision des statuts.

### Débats

Pour l'essentiel, les nouveaux statuts apportent trois types de changements :

- une ouverture contrôlée de la SIA (nouvelles catégories de membres)
- deux nouveaux groupes professionnels («Technique/industrie» et «Sol/eau/air»)
- une redistribution des tâches et des compétences ainsi qu'une limitation du nombre des délégués.

Ces nouvelles dispositions statutaires ont fait l'objet d'un débat en deux temps. Une limitation préalable des temps de parole – limitées à cinq minutes par intervenant –, couplée à une direction des débats assurée par un président d'association neutre (Ueli Hirt) au bénéfice d'une expérience parlementaire, a permis d'éviter certains débordements constatés lors de précédentes assemblées, tandis que le système d'affichage électronique équipant la salle de l'Hôtel de Ville de Berne a contribué à accélérer les procédures de vote.

Après les débats préliminaires et l'acceptation de l'entrée en matière (144 voix contre 2), l'assemblée a procédé à l'examen de détail des nouveaux textes. Grâce à l'important travail préparatoire bénévolement fourni par leurs auteurs en collaboration avec le GTN et la direction de la SIA, les propositions et suggestions de diverses provenances préalablement soumises au Comité directeur avaient déjà fait l'objet d'une substantielle mise en forme, ce qui a également contribué à condenser les discussions. Les débats n'en ont pas moins été vifs en ce qui concerne le type et la spécificité des dispositions qu'il

convient de faire figurer dans la charte statutaire d'une association. Les précisions apportées à ce propos par l'avocat et conseiller juridique Bruno Gutknecht se sont avérées fort utiles pour recentrer le débat. Cela étant, les questions relatives à l'admission de diplômés des HES à titre de membres individuels ou celles concernant l'attribution du label SIA à des entreprises partenaires ont tout de même fait l'objet de nombreuses interventions. Quant à la composition de la nouvelle autorité faîtière de l'association, nouvellement appelée «direction», elle n'a pu être abordée qu'après la tenue d'une consultation intermédiaire. Les discussions n'ont pas seulement fait apparaître de vieux clivages entre Suisse alémanique et Suisse romande, mais encore toute une série de fractures et de divisions entre groupes spécialisés et sections, membres et direction, ainsi qu'entre générations et spécialités professionnelles. Dans ce sens, il semble que la SIA paie le prix de son important effectif et du poids qu'il lui confère, par les difficultés qu'il y a à concilier la diversité des intérêts qu'elle représente.

### Vote final

Confirmant toutefois le très large accord qui subsiste en faveur d'une SIA rassemblant différentes professions, le vote final s'est soldé par 107 voix positives contre 7 refus et 4 abstentions (qui ne comptent pas pour la majorité des deux tiers requise).

Après leur mise au net à l'issue de l'AD, les statuts seront encore soumis à un vote général cet été. La dernière intervention après leur acceptation par l'assemblée montre cependant que le débat n'est pas encore complètement clos: une représentante de la section vaudoise a en effet fait savoir qu'en vue du vote général, elle se réservait de présenter une nouvelle fois les propositions non retenues par l'AD, afin de permettre à l'ensemble les membres de la SIA de se prononcer à leur égard. *Martin Grether, SI+A*

## 135 nouveaux membres SIA

Au cours du première semestre de l'année 1999, la SIA a accueilli 135 nouveaux membres; on trouvera ici les noms des nouveaux membres des sections romandes et tessinoise, à qui nous souhaitons la bienvenue, ainsi qu'aux nouveaux membres individuels à l'étranger.

Section fribourgeoise  
*Dousse Daniel*, ing., Bulle  
*Kramp Adrian*, arch., Marly  
Section genevoise  
*Duboucoz Eric*, Ing., Bernex  
*Graf Franz*, Arch., Genève  
*Herbert Frank*, Arch., Genève  
*Lorenzini Stephane*, Arch., Grand-Lancy  
*Morand Thierry*, ing., Chêne Bougeries  
*Steiner Alain*, Arch., Genève  
Section jurassienne  
*Salomon Yannick*, Ing., Porrentruy  
Section neuchâteloise  
*Woeffray Bernard*, Géog., Fribourg  
Sezione Ticino  
*Abdul-Razzak Kasterian*, arch., Viganello  
*Albertini Fernando*, arch., Grono  
*Bazzi Michela*, ing. civil, Lugano  
*Filippini Raffaele*, ing. civil, Biasca  
*Ghiringhelli Chiara*, arch., Zürich  
*Huber Robert*, arch., Riva S. Vitale  
*Vitali Pietro*, arch., Gentilino  
Section vaudoise  
*Aeby Didier*, géol., Bossonnens  
*Bonaudi Lorenzo*, arch., Commugny  
*Cennini Marco-Paolo*, arch., Lausanne  
*Chabod Frederic*, ing. civil, Saint-Legier  
*Della Casa Francesco*, arch., Lausanne  
*Fehlmann Serge*, arch., Morges  
*Fesselet Laurent*, arch., Vevey  
*Fontolliet Marc*, arch., Zürich  
*Marinov Marina*, arch., Lausanne  
*Menthonnex Francois*, géol., Lausanne  
*Pittet Jacqueline*, arch., Lausanne  
*Puskas Andreas*, ing. environnement, Lausanne  
*Schumacher Ann*, ing. civil, Lausanne

*Te Tearanel*, arch., Lausanne  
*Vernay Olivier*, arch., Lausanne  
*Vöchting Michael*, arch., Vevey  
*Warnery Gilles*, ing. civil, St. Sulpice  
Section Valais  
*Abgottspoon Pascal*, arch., Visp  
*Bonvin Eric*, ing., Sierre  
*Meilland Nicolas*, arch., Martigny  
*Philippossian Frank*, géol., Sion  
*Raad Salah*, arch., Bramois  
Etranger  
*Eidenbenz Michael*, arch., Berlin  
*Fingerhuth Lisina*, arch., Hong Kong  
*Hilberth Thomas*, arch., Aarhus  
*Lüthi Michael*, ing. civil, Singapore  
*Martin Oliver*, arch., Roma  
*Rota Italo*, arch., Milano  
*Spitaler Karl*, arch., Bozen

dipl. EPFL en 1996 (Parrains MM. **253**

Alexandre Gay et Jean-Pierre Varrin)  
Mme Viviane Keller, architecte dipl. EPFL en 1993, (Parrains MM. Christian Bridel et Jean-Lou Rivier)  
M. Pierre Rouault, architecte dipl. EPFL en 1989, (Parrains Mme Florence Kontoyanni et M. Lorenz Bräker)

M. René Simon, architecte inscrit au REG "A" en 1975, (Parrains : MM. Jean Brugger et Daniel Desponts)  
M. Daniel Tabara, ingénieur électrique dipl. de l'Ecole polytechnique de Bucarest, en 1987, docteur à l'EPFL. (Parrains MM. Pierre-André Chamorel et Luc Salperwyck)  
M. Claude Thomas, ingénieur du génie rural dipl. EPFL en 1994 (Parrains MM. Claude-Alain Vuillerat et Jean-Luc Horisberger)

Nous rappelons à nos membres que conformément à l'art. 10 des statuts de la section, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée, *par avis écrit au comité de la section, dans un délai de 15 jours*. Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central.

## Correctif

Dans la publication de la qualification des entreprises de construction métallique selon la norme SIA 161/1, parue dans *IAS* N°12/99, l'entreprise suivante ne figurait pas sur la liste «Certificat d'exploitation S1 selon la norme SIA 161/1: Registre du secrétariat général de la SIA»:

Joh. Fehr & Söhne AG, 8454 Buchberg  
Validité 31.10.2001

## Courrier

Les propos élogieux que m'a consacrés le professeur Badoux dans le N° 11 de la revue m'ont beaucoup touché et je tiens à l'en remercier très sincèrement. Certes, j'ai contribué à faire de *IAS* ce qu'il a été lors de mon départ, mais cela grâce aux innombrables collaborations dont j'ai bénéficié, en particulier au sein de la rédaction. Que

celles et ceux qui m'ont accompagné au long des vingt-six dernières années me m'en veuillent pas si leur nombre empêche que je les nomme ici.

Il y a toutefois une lacune que je tiens à combler. En 1990, Sigfrido Lezzi rejoignait les rangs de la rédaction pour y assumer la rubrique d'architecture, le conseil d'adminis-

*Fin de la partie  
réactionnelle*

tration de la SEATU ayant accepté d'y consacrer un mi-temps et choisi l'architecte EPFL-SIA genevois Lezzi au terme d'une évaluation approfondie. Désormais, un domaine trop souvent traité en parent pauvre a été l'objet d'une attention soutenue, dont les résultats ne se sont pas fait attendre. Outre la large fenêtre qu'il a ouverte sur le monde de l'architecture, Sigfrido Lezzi a marqué la présentation de *IAS* de son empreinte. L'image traditionnelle et quelque peu vieillie datant de 1979 a fait place en 1992 à un layout original et moderne, mais sans excès, qui a trouvé un large consensus parmi le lectorat fortement individualiste de la revue.

Il suffit de parcourir les numéros à partir de 1992 pour constater que l'architecture y a trouvé une place

privilégiée, davantage il est vrai par la qualité des contributions que par le volume, ce dernier étant limité par les contraintes économiques de ces dernières années.

Assez abruptement, le directeur d'édition a mis fin à cette collaboration en décembre dernier. Je regrette que cela n'ait pas été l'occasion d'exprimer la reconnaissance due à Sigfrido Lezzi pour son apport stimulant à la revue. C'est pourquoi j'aimerais exprimer ma gratitude pour une collaboration enrichissante, souvent provocante – on sait qu'ingénieurs et architectes, voire même architectes entre eux, ne parlent pas toujours la même langue – et pour tout ce qu'il m'a personnellement apporté, tant dans le domaine de l'architecture que dans celui du difficile exercice de cette profession. Comment

ne pas relever les collaborations de qualité qu'il a su susciter pour *IAS*? Le bilan des huit ans de son appartenance à la rédaction de la seule revue pluridisciplinaire de niveau universitaire de Suisse romande mérite que le départ de Sigfrido Lezzi ne reste pas furtif.

Je le remercie très sincèrement de sa collaboration et lui présente mes meilleurs vœux pour la suite de sa carrière, sur la lancée notamment des succès obtenus dans divers concours.

Enfin, je me réjouis de constater que l'équipe rédactionnelle actuelle présente les qualités et bénéfice des moyens de poursuivre ce qui a été ma vocation, soit de faire de *IAS* la vitrine constamment améliorée et le forum des professions d'ingénieur et d'architecte.

Jean-Pierre Weibel

## Tableau des concours

Organisateur et renseignements	Sujet <b>CP: concours de projet</b> <b>CI: concours d'idées</b> <b>PQ: préqualification</b>	Conditions d'admission	Date reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Commune de Glaris (Fax +41 55 640 66 10)	Centre pour personnes âgées (CP 2 degrés)	Architectes suisses, professionnels étrangers selon accord OMC	24 septembre 99 (26 juillet 99)	

## Nouveaux dans cette liste

Commune d'Oberdorf (BL)	Agrandissement de l'école secondaire (CP 2 degrés)	Architectes suisses, selon accord AIMP	8 octobre 99 (31 juillet 99)
Commune d'Arbon (TG) Schmiedgasse 6, 9320 Arbon	Ecole de degré supérieur (PQ)	Architectes suisses, professionnels étrangers selon accord OMC	25 octobre 99 (21 juillet 99)
Service des bâtiments du canton de Zurich Walcherstr. 11, 8090 ZH	Agrandissement de la clinique psychiatrique universitaire (PQ)	Architectes suisses, professionnels étrangers selon accord OMC	2 octobre 99 (30 juillet 99)
Service des bâtiments du canton de Zurich Walcherstr. 11, 8090 ZH	Requalification d'un immeuble Ausstellungstr. 100 (PQ)	Architectes suisses, professionnels étrangers selon accord OMC	13 septembre 99 (13 août 99)
Centre de cure thermale de Merano (I) tél. +39 0471 262 161	Restructuration d'un centre thermal (CP)	Architectes de l'UE, de Suisse, du Liechtenstein et de Norvège selon accord OMC	5 novembre 99 (dès le 21 juin)

## Exposition

Sujet ou titre	Lieu	Organisateur ou renseignements	Date
Concours CO La Gruyère	Espace Gruyère, rue de Vevey 74-80, Bulle	Heures d'ouverture: 17h00-20h00; 14h00-18h00 le week-end	5 - 18 juillet 99

### Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives.

**Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement au secrétariat général de la SIA, tél. 01/283 15 15.**